

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 01-0126 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2026 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement no 01-0126 répartissant les quotes-parts 2026 entre les municipalités*. Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements> ou au centre administratif de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce VINGT-HUITIÈME (28^e) jour de janvier de l'année DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).

Le greffier,

Me David Legrand